

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 5 (1917)

Heft: 56

Artikel: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-252712>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

septembre 1877, à Genève, à l'issue du premier Congrès de la Fédération internationale abolitionniste. C'était la première fois, en Europe, que l'on discutait dans une grande assemblée la question de la moralité publique. Trente-deux dames, représentant vingt-trois villes et sept pays, résolurent de former un réseau international de protection autour de toute jeune fille appelée à quitter la maison paternelle pour chercher ailleurs son gagne-pain. Dès son origine, l'Union des Amies de la jeune fille déploya une grande activité pour développer son œuvre de protection et ses membres se recrutèrent nombreux dans tous les pays, puisque de 49 membres qui la composaient au début, elle en comptait 16.530 en 1914, répartis dans 52 pays. La bonne entente internationale qui n'a cessé de régner entre les diverses branches de l'Union a rendu d'immenses services depuis la guerre.

La Branche suisse, elle, fut fondée en 1886; elle compte aujourd'hui 2180 membres, répartis dans 22 cantons, dont 18 ont à leur tête un comité cantonal. Ses deux organes sont *le Bien Public* et *Auf-geschaut Gott vertraut*, journaux mensuels. A l'adresse des jeunes filles, l'Union édite un livre de renseignements, dont la 25^{me} édition, parue en 1904, contient 1540 adresses pour trente-huit pays. On évalue à 100.000 environ le nombre des livrets distribués aux jeunes filles depuis l'origine de l'Union.

C'est au moyen d'affiches apposées un peu partout que l'Union internationale des Amies de la Jeune Fille met les jeunes filles en garde contre les dangers auxquels elles sont exposées en voyage. Les Amies obtinrent de la direction des Chemins de fer fédéraux la permission d'apposer ces affiches dans tous les wagons de 3^{me} classe. Inspiré par les résolutions prises dans l'article 2 de la Convention internationale de Paris en 1905, le texte de ces affiches a pour but de mettre les jeunes voyageuses en garde contre les personnes qui chercheraient à les détourner de leur itinéraire; il avertit aussi les jeunes filles qu'en toute occasion elles peuvent recourir aux chefs de gare, de trains et aux contrôleurs, pour être renseignées et protégées. L'œuvre des gares se poursuit actuellement dans dix-sept localités et le nombre des services rendus dans le cours d'une année s'élève à 25.000.

Les maisons hospitalières sont destinées à recevoir les jeunes voyageuses. Un bureau de placement en est souvent le corollaire.

C'est par tous les moyens en leur pouvoir que les Amies s'efforcent de venir en aide aux jeunes filles; suivant les besoins, elles ont fondé des salles du dimanche, des maisons de convalescence, des écoles ménagères, des cours de couture, de raccommodage, des asiles pour orphelines, des clubs de jeunes filles avec sections d'éclaireuses, etc.

UNE FRANÇAISE: *Vous êtes braves, restez forts;* LOUIS COMTE: *Les vrais héros.* 1 brochure. Fédération abolitionniste française, Paris.

Nouvelles des Groupes.

GENÈVE. — L'approche de l'été n'a pas ralenti cette année, tout au contraire, l'activité de notre Comité, dont les séances de Bureau et de Commissions spéciales se sont multipliées. Il est évident que le dépôt du projet de loi de M. Guillermin sur le suffrage municipal est pour nous une cause très bienvenue de travail! Après entrevue avec l'auteur du projet et discussion avec lui, il a été décidé de soutenir sa proposition immédiatement, auprès du Grand Conseil, par une lettre signée du plus grand nombre possible de Sociétés genevoises féminines et d'intérêt féminin, afin de couper court à l'objection, que ne manqueraient pas de formuler nos adversaires, qu'une faible minorité de féministes seulement réclament le suffrage. A cet effet, une réunion de déléguées de Sociétés a eu lieu le 6 juin, où 17 Sociétés, sur 25 convoquées, étaient représentées. M. Guillermin a exposé son projet, et les droits qu'il conférerait aux femmes; puis M^e Fatio-Naville et M. le pasteur Frank Thomas ont chaudement exprimé leur foi dans l'œuvre de solidarité féminine et de justice que constituerait cette réforme. Le texte de la lettre au Grand Conseil a été alors mis en discussion et adopté, pour être envoyé au Grand Conseil, puis communiqué à la presse. — De plus, et bien que les débats ne puissent avoir lieu qu'en automne, au moment où rapportera la Commission du Grand Conseil, nous organisons dès maintenant un pétitionnement féminin en faveur de l'égalité des droits de la femme et de l'homme, et notamment en faveur du projet de loi sur le suffrage municipal. On peut se procurer des listes de pétition, soit par écrit à l'Administration du *Mouvement Féministe*, soit, pendant le mois de juin, au local de l'Association, 22, rue Etienne-Dumont, le mercredi après-midi, de 2 à 5 heures. Cette pétition ne pourra être signée que par les femmes suisses majeures, domiciliées dans le canton, mais toute suffragiste pourra évidemment recueillir des signatures. — Le 22 mai a eu lieu, à l'Aula de l'Ecole de Commerce, une grande séance, destinée spécialement aux « commises », employées de banque et de bureau. Près de 300 d'entre elles avaient répondu à l'appel, et ont extrêmement goûté la conférence, à la fois documentée, simple et familière, de M. Edm. Privat, sur ce sujet: *la Femme dans la vie moderne*. Une discussion a suivi, qui fut pluôt une demande de renseignements complémentaires, l'auditoire étant devenu en grande majorité sympathique à nos idées, et un certain nombre d'adhésions ont été le résultat tangible de cette séance. Son succès, comme sa portée instructive, nous engagent à en organiser une autre analogue, destinée aux demoiselles de magasin. — Notre Assemblée générale annuelle est fixée au dimanche 17 juin, à 4 heures de l'après-midi, à Coppet. A l'ordre du jour: rapports divers, élection du Comité, modification aux statuts, compte-rendu de l'Assemblée de Lausanne, suffrage municipal au Grand Conseil, et thé. Nous comptons sur une nombreuse participation. E. Gd.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

I. — Les Sociétés suivantes se sont jointes à l'Alliance Nationale:

1. L'Association bâloise pour le Suffrage féminin (présidente, M^e G. Gerhard, Rennweg, 55).
2. Le Groupe local de Schaffhouse de la Ligue suisse des Femmes abstinentes (présidente: M^e Stuckert, Verrenacker, 4).
3. La Société des Femmes saint-galloises pour le Relèvement moral (présidente, M^e Glinz, Brugg (canton de St-Gall).

D'autre part le *Frauen- und Töchterbildungsverein de Biel* s'est vu obligé de se dissoudre.

II. — Vu les difficultés spéciales créées par la continuation de la guerre à notre frontière nord, le Comité de l'Alliance a dû renoncer à tenir l'assemblée générale de cet automne à Schaffhouse. Cette assemblée aura lieu à Baden (Argovie).

Genève. — *Union des Femmes.* — L'Assemblée générale du 10 mai avait réuni un nombreux public, qui a entendu avec intérêt le rapport, toujours si soigné de forme et si complet de fond, de la présidente sur l'activité du Comité, puis ceux des Sections de Lecture et de Couture, des Commissions des Assurances et de l'Ouvroir. Des extraits de ces rapports paraîtront dans le numéro d'août du *Mouvement Féministe*. L'heure avancée n'a malheureusement permis à M^e Jomini que de donner un bref aperçu du travail des Unions de Femmes du Canton de Vaud, qui a cependant contribué à prouver la communauté de nos intérêts et de nos préoccupations. — L'Union a



Association nationale suisse pour le Suffrage féminin

Communications du Comité Central.

I. — Conformément au vœu sur l'égalité des salaires, voté à l'Assemblée générale de Lausanne, le Comité Central demande aux Sections de l'Association de faire, dans leurs cantons respectifs, une enquête sur la moyenne comparée des salaires masculins et féminins dans les principales professions et industries de ce canton. Les résultats de cette enquête devront être remis au Comité Central *avant le 1^{er} décembre 1917*, dernier délai.

II. — Conformément à un vœu émis à l'Assemblée de Lausanne, le Comité Central engage les Sections à appuyer dans leur propagande sur le fait que le Code pénal sera soumis à la votation des hommes seuls, sans que les femmes puissent avoir à se prononcer sur des questions qui les intéressent aussi directement que la fixation de l'âge de consentement.

III. — Le Comité Central rappelle aux Sections que l'Assemblée des délégués de Lausanne a fixé la cotisation des Sections pour 1917-1918 au taux de 15 centimes par membre de Section, avec un minimum de cotisation de 5 fr. Les cotisations sont payables dès maintenant au trésorier central, M. Patru, ingénieur, Geyerzstrasse, 77, Berne.

La Présidente: EMILIE GOURD.

été sollicitée de se faire représenter dans le Comité qui s'est formé à Genève pour répandre la pétition du Comité fédéral contre le gaspillage des denrées alimentaires, et a signé l'affiche recommandant cette pétition. — Maintenant, le travail se ralentit, pour s'arrêter presque complètement pendant l'été. La bibliothèque, en particulier, sera fermée le jeudi et le samedi, à partir du 1^{er} juillet. — L'Ouvroir va lui aussi fermer ses portes, afin de réserver ses ressources pour la période, bien dure à passer, de l'hiver prochain, mais une commande plus que bienvenue de 2000 paires de chaussettes de la Croix-Rouge lui permet de venir cependant en aide, pendant l'été, à un certain nombre d'ouvrières qu'une fermeture totale mettrait dans la misère. De plus, une Commission annexe s'est mise en rapport avec la Société de l'enseignement libre pour faire donner par celle-ci, moyennant subvention à son fond de chômage, des leçons par des personnes ne faisant pas partie de la Société, et atteintes par les répercussions de la guerre. D'autres moyens de venir en aide à celles qui ne sont pas des ouvrières, en leur procurant du travail, sont à l'étude. Les cours professionnels obligatoires pour jeunes filles, comprenant l'enseignement ménager, devant s'ouvrir en octobre prochain, force nous est de céder sans récriminations notre beau local de l'ancienne Ecole secondaire, qui est affecté à cet enseignement, profondément reconnaissantes que nous sommes d'y avoir été hospitalisées si longtemps, profondément reconnaissantes aussi au Département de l'Instruction publique, qui nous cherche un autre local dans un bâtiment scolaire.

E. GD.

Lausanne. — *Union des Femmes.* — L'assemblée générale de printemps a eu lieu, le 31 mai, à l'Hôtel de Ville. Le très intéressant rapport présidentiel passe en revue les activités si variées de notre Union, et surtout de son Comité. Les réunions familiaires continuent, chaque premier jeudi du mois, à être très vivantes et fréquentées. Mme Duvillard a dû déposer la vice-présidence pour raisons de santé, a été remplacée dans ces fonctions par Mme Dr Cornaz-Wyler. La Section d'Hygiène a été reconstituée, et notre réunion a pu fournir plusieurs surveillantes des enfants placés. Mme Burnier-Carrard a été nommée correspondante vaudoise de la Société suisse pour le Bien du Soldat. — Mme Paul Roux donne quelques indications sur le travail de la Commission chargée de gérer le fonds du « Don national des Femmes suisses ». Mme Cossy fait un charmant compte-rendu de l'Assemblée générale de l'Union des Femmes du Canton de Vaud, et plusieurs commissions présentent leur rapport annuel. La Commission des Cours vient de terminer son 20^{me} exercice : alors que, la première année, elle avait enregistré 14 inscriptions, elle en a eu, cet hiver, 316, preuve de son utilité incontestable. La Commission des Assurances aimerait que le principe de l'assurance rencontrât plus de sympathie dans notre population, surtout parmi les femmes, dont un très petit nombre seulement ont compris jusqu'ici la nécessité de la prévoyance. Il faudrait aussi que les enfants acquièrent des notions d'économie : peut-être l'assurance scolaire leur en donnerait-elle. — Enfin, Mme Payot parle avec entrain et chaleur de la Lessive de guerre, dont le travail va toujours croissant, et qui rend, jour après jour, les plus précieux services à nos soldats, à leurs familles et à notre pays tout entier, en contribuant, pour une bonne part, à la santé de notre armée. Cette œuvre, l'une des plus belles et des plus patriotiques que la guerre ait vu naître sur notre sol, impose un travail érasant aux femmes dévouées qui s'en occupent avec un zèle infatigable, mais le sentiment du bien qu'elles font autour d'elles doit leur être un précieux encouragement.

L. D.

Union des Femmes du Canton de Vaud. — Le vendredi 25 mai a eu lieu, à Lausanne, la 2^{me} Assemblée générale de l'Union des Femmes du Canton de Vaud. Favorisée par un temps superbe, cette réunion a parfaitement réussi. De 9 h. 1/2 à midi, séance administrative à l'Aula de l'Ecole normale. Le Comité cantonal est réélu au complet à l'exception de Mme Duvillard. En voici la composition : Mme Couvre de Budé, présidente, réélue par acclamation ; Mmes Lucy Dutoit, Cérésole, Jomini, Serment, Raccaud et Martin. — Un intéressant rapport sur l'activité des groupes fait connaître à chacun le travail accompli durant l'année. Mme Jomini parle de la Journée agricole, qui eut lieu à Lausanne le 28 mars, et à laquelle assistèrent de nombreuses déléguées, qui, à leur tour, répétèrent dans un grand nombre de localités le précieux enseignement reçu dans cette journée. Mme Raccaud lit le travail de Mme Lucy Dutoit, dont chacun regrette l'absence, sur les Commissions scolaires. Celles-ci devant être renouvelées cet automne, il sera adressé une lettre à chaque commune, demandant qu'un plus grand nombre de femmes soient por-

tées dans les Commissions. — Au sujet des statuts, une modification est demandée pour le titre ; on propose : *Fédération des Unions de Femmes*. La question sera étudiée dans les groupes. — Mmes Jomini et Cornaz rapportent sur les assurances et constatent que les femmes vaudoises ne paraissent pas encore comprendre assez les avantages de l'assurance maladie et accidents. — A midi 1/2, une soixantaine de personnes se retrouvent à l'Hôtel de la Paix, pour un dîner en commun. Entre autres, M. Robert Cossy, conseiller d'Etat, dit combien le pays compte sur les femmes pendant la crise économique que nous traversons. — A 2 h. 1/2, tout le monde est de nouveau réuni à l'Ecole normale pour entendre Mme Dr Olivier parler avec chaleur de *l'Enfant vaudois et de l'œuvre du Grand Conseil en sa faveur*. Je suis sûre que tous les assistants, entraînés par la voix persuasive de la conférencière, se sont promis de faire leur possible pour que cette loi porte tous ses fruits. Mme Favre-Vuagniaux fait ensuite un intéressant exposé de *l'Activité du Bureau de Conseils juridiques* de l'Union des Femmes de Lausanne. MM. de Cérenville, président du Grand Conseil, et Maillefer, syndic de Lausanne, remercient les conférencières et expriment leur intérêt pour le travail de l'Union des Femmes. — Enfin, un thé offert aux déléguées par le Groupe de Lausanne, en son local tout fleuri, réunit encore les participantes de cette bonne journée.

J. P.

Neuchâtel. — *Union Féministe* s'est réunie le 22 mai en séance publique, afin de prendre connaissance du plan de campagne élaboré par la Section du Suffrage, sous la présidence de Mme Rigaud, en vue des prochaines élections au tribunal de prud'hommes. Les facilités de pourvoir à la représentation des femmes dans l'un ou l'autre des cinq groupes professionnels (1. Subsistances ; 2. Vêtement et parure ; 3. Habitation ; 4. Horlogerie et mécanique ; 5. Arts libéraux, professions diverses) sont inégalées. Les membres de l'Union Féministe exerçant pour la plupart des professions libérales, on arrivera à coup sûr à obtenir satisfaction dans cette catégorie. L'Assemblée du 22 mai a désigné ses candidates, et formera, en se renforçant encore par propagande individuelle, un corps électoral suffisant. Pour les groupes 2 et 4, du côté ouvrier, une entente est intervenue avec le Syndicat des tailleur et avec celui des horlogers, qui ont fait aux femmes des places sur leur liste (3 pour le vêtement, 2 pour l'horlogerie). Le groupe 3 est laissé de côté pour le moment, car il ne compte qu'un nombre de femmes minime. Reste le groupe 1, et les patronnes du groupe 2, pour lesquels le travail d'organisation se poursuit, un peu plus difficile par le fait du manque d'organisation de ces professions. — Pour les groupes où l'entente avec les syndicats a été réalisée, le principe de l'élection tacite sera peut-être appliquée par le Conseil communal. Pour les autres, il s'agira encore de recruter et d'organiser les « électrices ». Une assemblée publique de l'Union Féministe aura lieu à cet effet immédiatement avant les élections, dont la date n'est pas encore fixée. Enfin, il a été constitué un bureau de dix membres, qui siégera en permanence pendant les élections, afin de renseigner toutes les femmes qui se trouveraient embarrassées dans l'exercice d'un droit si nouveau pour elles.

E. P.

Zurich. — *Office central féminin.* — Le rapport pour 1916-1917, qui vient de paraître, nous apporte des détails nombreux et intéressants sur cette nouvelle organisation. Fondée en avril 1916 par 14 sociétés et 19 membres individuels, elle est maintenant soutenue par 37 sociétés et plus de 200 membres individuels, ce qui prouve la sympathie qu'elle a rencontrée dans la population zurichoise. Un Comité de 12 membres est à sa tête, et les déléguées des Sociétés se réunissent tous les trois mois, pour entendre des rapports sur l'activité de l'Office et lui suggérer de nouvelles tâches. — La première création de l'Office a été le Secrétariat féminin, qui a infatigablement amassé, groupé, coordonné des documents concernant principalement les œuvres d'assistance, la préparation professionnelle, le choix de carrières et l'activité des Sociétés féminines. La secrétaire, Mme Bloch, est déjà à la tête d'un fichier d'environ 1550 fiches, qui naturellement augmentent tous les jours. Le Secrétariat, ouvert en décembre, au 1^{er} étage de l'immeuble de l'Office central (Talstrasse, 18), a reçu en quatre mois plus de six cents demandes de renseignements dans les domaines les plus variés. Ajoutons qu'il exécute tout le travail de bureau de l'Office (correspondance, vente de brochures, convocations, etc.), si bien que le concours d'aides volontaires a été nécessaire. Enfin, la bibliothèque de l'*Union für Frauenbestrebungen* a été remise au Secrétariat, cataloguée par lui, et ouverte au public, moyennant une petite finance¹. — En second lieu, l'Office central eut à s'occuper du magasin de vente et de la crèmerie, ouverts également

